

PROJET D'ETABLISSEMENT

La Boîte à Mômes

01/01/25 au 31/12/29



SOLIDARITÉ / **ÉGALITÉ** / **CITOYENNETÉ** / **LAÏCITÉ**

www.pep87.org

Les
pep
87
La solidarité en action

SOMMAIRE

I/ Les caractéristiques administratives et fonctionnelles	P.4
II/ Le projet associatif.....	P.5
III/ Le projet d'accueil	P.7
IV/ Le projet social et de développement durable	P.9
V/ Le projet éducatif et pédagogique.....	P.14

Préambule :

- **Le projet d'établissement** présenté a été réalisé dans le cadre de la réponse à l'appel d'offre pour la délégation de service public de la crèche en 2024. Il prend ainsi en compte le report de la date de validité du projet d'établissement en cours.
- **Le projet social** a été travaillé avec les données démographiques des territoires d'influence principale et secondaire, soit l'ex-communauté de communes AGD en proximité directe avec la crèche et la communauté de communes ELAN. Il réaffirme ainsi l'ancrage du fonctionnement de la crèche sur le territoire en prenant en compte les particularités démographiques, socio-économiques et culturelles de la commune de communes ELAN. Pour développer ce projet, l'équipe devra élaborer un partenariat riche avec les partenaires locaux. Ces collaborations resteront un axe fort pour les prochaines années. Il permettra de garantir une continuité d'accueil sur le territoire avec la mise en place de temps « passerelles » avec l'école maternelle, le restaurant scolaire et l'Accueil de Loisirs sans Hébergement et de temps communs avec le Relai Petite Enfance. Il concourra à promouvoir l'accès à la culture par des actions avec la médiathèque.
- **Le projet éducatif** s'appuie sur les valeurs partagées des PEP87 et sur des connaissances théoriques sur le développement du jeune enfant.
- **Le projet pédagogique** en cours de validité et issu du travail de collaboration de l'équipe en place, a été repris constituant le socle de travail de l'équipe et répondant aux valeurs de l'association des PEP 87. Un travail sur la définition des objectifs et des indicateurs d'évaluation a néanmoins été réalisé. Dès la reprise en gestion un temps de diagnostic du fonctionnement de la crèche sera mis en place. Les éléments relevant de ce diagnostic seront partagés avec l'équipe éducative et la collectivité. Ils permettront de mener un travail collaboratif avec l'équipe éducative en 2025 afin de mettre en place des actions d'amélioration de la qualité d'accueil. Ainsi en 2025, un comité de pilotage constitué de l'équipe éducative, de la responsable de la crèche, de la directrice générale adjointe et d'administrateurs/rices PEP 87 se réunira régulièrement pour évaluer le projet en cours, analyser les données démographiques et élaborer les axes de travail du prochain projet. En parallèle, un questionnaire familles sera édité pour mesurer le taux de satisfaction.

I/ Les caractéristiques administratives et

**Adresse**

6 rue Meuquet
87140 CHAMBORET



Du Lundi au Vendredi
De 7h30 à 18h30

**Numéro de téléphone**

05 55 53 69 21



Direction Générale Adjointe
Céline BROUSSAUD

Email

contact.laboitamomes@lespep87.fr

Responsable crèche
Bérénice RAMON

AGREMENT
PETITE CRECHE
18 PLACES

01/09/2024 – 31/12/2029
Gestion DSP
par les PEP87

II/ Le projet associatif

L'association des PEP87 fait partie d'un réseau de 101 associations de proximité fédérées au sein d'une Fédération Générale qui agit pour une société inclusive.

Les valeurs guidant l'action de la Fédération des PEP sont les suivantes :

LA CITOYENNETÉ

Elle permet à tout être humain de se réaliser dans la cité en respectant les droits et les devoirs de chacun. Le vivre-ensemble doit s'enrichir et s'adapter aux évolutions.

L'ÉGALITÉ

Elle participe à la reconnaissance de toutes les différences (sexe, âge, origines, convictions philosophiques et religieuses, handicaps...) comme sources de richesses afin de promouvoir une société plus inclusive.

LA LAÏCITÉ

Elle « se fonde sur trois exigences indissociables : la liberté de conscience, l'égalité de tous les citoyens quelles que soient leurs convictions ou leurs options spirituelles et la visée de l'intérêt général, du bien commun à tous comme seule raison d'être de l'État. »

Henri Pena-Ruiz

Elle est un principe majeur énoncé dans la loi de 1905 au service d'une société plus éclairée et plus fraternelle.

LA SOLIDARITÉ

Elle est un devoir de la société à répondre aux inégalités, aux injustices, aux souffrances provoquées par un environnement qui engendre individualisme et exclusions.

La mission de notre association est d'aider et accompagner, dans toutes les étapes de leur vie, les enfants, adolescents et adultes, en portant une attention particulière aux personnes en situation de handicap ou en difficulté.

Pour ce faire, l'association est structurée en quatre Pôles d'activités.

ACTIVITES MEDICO-SOCIALES ENFANCE

- Le CAMSP à Limoges (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) :
 - La PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation) TND 0- 6 ans
- Le CMPP de Limoges et ses antennes :
 - De Bellac, Beaubreuil et Saint Léonard de Noblat
- Le CMPP Fernand Eléonore de Saint Junien et son antenne :
 - De Saint Yrieix la Perche (Centre Médico-Psychopédagogique)
- Le SESSAD Francis Lormier à Limoges (Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile) :
 - SESSAD API, Dispositif d'Autorégulation, UEMA
- L'I.M.E René Bonnefond (Institut Médico-Educatif) à Eyjeaux

ACTIVITES MEDICO-SOCIALES ADULTES

- L'EANM (Etablissement d'Accueil Non Médicalisé) Jeanne Chauveau à Bosmie-l'Aiguille et à Limoges

ACTIVITES PROTECTION DE L'ENFANCE

- La MECS de Bione à Jumilhac-le-Grand (Maison d'Enfants à Caractère Social)

ACTIVITES PETITE ENFANCE ET PARENTALITE

- L'Espace Familles à Limoges
- Micro-crèche « La Fée Risette » à Compreignac
- Crèche « La Ritournelle » à Verneuil sur Vienne
- Crèche « Les Mouflets » à Beaubreuil
- Crèche « Arc-en Ciel » à Bessines sur Gartempe
- Crèche « Lou Pitchounet » à Rilhac-Rancon
- Crèche « Câlins et Galipettes » à Bonnac la Côte
- Mission AJED (Accueil du Jeune Enfant Différent)

ACTIVITES ASSISTANCE PEDAGOGIQUE

- SAPADHE 87 et 24 (Service d'Accompagnement Pédagogique, à Domicile, à l'Hôpital et à l'Ecole)

Au travers, de son projet associatif 2021-2025, l'association vise le progrès vers une société solidaire et inclusive au travers des orientations suivantes :

CINQ ORIENTATIONS POLITIQUES

- Promouvoir une participation pleine et entière des personnes et de leur famille tout au long de leur parcours.
- Impulser une ambition associative
- S'assurer de la qualité de la gestion financière et des ressources humaines
- Poursuivre l'inscription de l'AD 87 dans un réseau dynamique et performant
- S'assurer d'une communication efficiente et efficace.

Les administrateurs référents : chaque établissement ou service des PEP87 dispose d'administrateurs référents. Leur rôle est d'être garants des valeurs et des engagements définis dans le projet associatif au niveau de l'établissement. Les administrateurs référents sont présents aux différents temps forts de la vie de l'établissement : réunions institutionnelles, Conseils de la vie sociale, événements festifs etc. Ces administrateurs s'assurent d'une communication fluide entre administrateurs et établissements et services. Ils rendent compte de leur mission au Conseil d'Administration.

III/ Le projet d'accueil

A. Les modalités d'accueil

Accueils occasionnels : La famille a un besoin d'accueil pour une durée limitée. Il n'y a pas de réservation pré-établie par contrat. L'enfant est accueilli en fonction des besoins spécifiques, non systématiques (une heure, une demi-journée ou plus...) et des places disponibles.

Accueils réguliers : Les enfants sont connus et inscrits dans la structure. Le besoin d'accueil de l'enfant est clairement défini, en nombre de jours par semaine et en nombre d'heures par jour, sur une période déterminée, au plus près des besoins de la famille.

Accueils réguliers au planning : Les enfants sont connus et inscrits dans la structure. Le besoin d'accueil de l'enfant est fluctuant selon le planning professionnel de la famille.

Accueils d'urgence : L'enfant n'a jamais fréquenté la structure. L'attribution d'une place d'accueil en urgence est prioritairement motivée par des événements imprévus.

B. L'accueil des enfants présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique

Les structures Petite Enfance PEP favorise dès que possible et dans les meilleures conditions l'inclusion en milieu ordinaire de l'enfant à besoins particuliers.

Accueillir tous les enfants et leur prodiguer le meilleur accompagnement, c'est un engagement fondamental des crèches des PEP 87. Pour cela :

- Des formations sont mises en place chaque année pour assurer une montée en compétence des équipes
- Un lien privilégié est assuré avec le Référent de la mission départemental d'accueil du jeune enfant différent portée par les PEP 87
- Une convention avec le service de psychiatrie périnatale du centre hospitalier Esquirol est mise en place pour des interventions régulières

L'enfant va être considéré avec ses différences et ses particularités. Il s'agit pour l'équipe de considérer chaque enfant en fonction de ses moyens, de ses capacités, de ses envies et de lui proposer un accueil individualisé. Il s'agit aussi de proposer un accueil inclusif, donc ouvert à tous, sans la différence entre un enfant présentant un handicap ou non.

Pour faciliter l'intégration de l'enfant et ses parents et faire partie intégrante de l'écosystème de soin et de suivi global de l'enfant, nous proposons une collaboration avec les professionnels du secteur médical ou médico-social qui suivent l'enfant et sa famille.

Enfin, nous n'hésitons pas à solliciter les équipes pluridisciplinaires des établissements médico-sociaux PEP 87 du CAMSP et des SESSAD (pédiatre, psychologue, psychomotricien, éducateur spécialisé, assistant social...) pour enrichir et étayer notre accompagnement afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de l'enfant.

Un Projet d'Accueil Individualisé peut-être élaboré, si besoin, en collaboration avec les parents, le médecin et le responsable de la structure. Ce document permet un accueil au plus près des besoins spécifiques de l'enfant (modalités d'intervention de professionnels extérieurs, traitement médical...). Le PAI est amené à évoluer en fonction des besoins spécifiques de l'enfant pour adapter au mieux notre accompagnement. Il est revu à minima tous les ans.

C. Les compétences professionnelles

Une équipe pluridisciplinaire

Le/la Responsable de la crèche (Diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes enfants) garantit, en partenariat avec l'ensemble de l'équipe, un accueil de qualité en proposant des conditions favorables à l'épanouissement et l'éveil du jeune enfant. Il/elle assure la gestion de la structure dans le respect du cadre réglementaire et coordonne le quotidien des enfants, des familles et de l'équipe. Il/elle élabore le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement dans le respect de la politique associative et veille à leur mise en place. Il/elle favorise le bien-être physique et le développement des enfants. Il/elle assure la cohérence éducative en lien avec le projet éducatif du pôle petite enfance

L'Educateur/rice de Jeunes Enfants (Diplôme d'Educateur de jeunes enfants) assure une mission éducative et de soin du jeune enfant en lien avec le projet d'établissement. Il/elle participe à la création du projet pédagogique de la crèche et coordonne les projets qui en découlent. De par sa formation, il/elle est référent sur les aspects pédagogiques. Il/elle est relais du responsable quand celui-ci est absent de la structure d'accueil.

L'Auxiliaire de puériculture (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture) assure un accompagnement dans la mission éducative et du soin du jeune enfant en lien avec le projet d'établissement. Il/elle participe à la création du projet pédagogique. De par sa formation, il/elle est référent sur les aspects des soins. Il/elle est relais du responsable et de l'éducateur de jeunes enfants quand ceux-ci sont absents de la structure d'accueil.

L'Animatrice Petite Enfance (CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance) contribue à la mise en œuvre du projet de la crèche en participant à la fonction éducative et de soin. Il/elle participe à l'élaboration du projet pédagogique de la crèche. Il/elle participe à l'entretien des locaux.

Le Référent santé et Accueil Inclusif (Diplôme d'Infirmière puéricultrice) accompagne l'équipe dans le domaine de la santé du jeune enfant.

La formation continue

Une offre de formation est proposée tout au long de l'année. Elle accompagne la montée en compétence de l'équipe quant à l'accueil des familles et l'accompagnement des jeunes enfants, garantit le respect des obligations réglementaires (sécurité incendie, hygiène alimentaire...) et accompagne le/la responsable dans sa fonction managériale et de pilotage.

Des séances d'analyse de la pratique animés par un psychologue sont mises en place tous les 2 mois. Elles apportent un étayage et une réflexion sur les pratiques professionnelles.

IV/ Le projet social et de développement durable

A. Habitat et cadre de vie

Situation géographique

La commune de Chamborêt est une commune rurale située au Nord- Ouest du département à proximité de l'axe Limoges-Bellac. Elle fait partie de la Communauté de Communes ELAN. Le territoire d'influence de la crèche correspond aux communes situées à l'ouest : Nieul, Saint Jouvent, Thouron, Nantiat, Le Buis, Chamborêt, Vaulry, Breuilaufa (ex CC AGD hors Chaptelat).

Population

Année	2020	2022
Communes Ouest ELAN	6 965	NC
Communauté de Communes ELAN	27 667	NC

Source : INSEE

Nombre de naissance

Année	2020	2021	2022
Communes Ouest ELAN	69	45	57
Communauté de communes ELAN	231	219	241

Source : INSEE

Nombre d'enfants CAF et MSA de moins de 6 ans et situation des familles

	Haute Vienne		Communes Ouest ELAN	
	Nombre	%	Nombre	%
Nombre d'allocataire CAF et MSA de moins de 6 ans	18 333	100	355	100
Dont enfant de moins de 3 ans	9 182	50,1	174	49
Familles monoparentales	3 032	21,5	11	6,7
Nombre d'enfants vivant dans une famille à bas revenu	2 769	33	20	11,5

Sources : IMAJE

Analyse

On constate une baisse des naissances en 2021, à l'image des taux au niveau national et une augmentation dès 2022. En effet, le nombre de naissances sur les communes ouest ELAN ont augmenté de 26%.

Avec près de 50% de 0-3 ans, la crèche trouve toute sa place dans l'offre petite enfance de la commune de communauté secteur ouest, en complémentarité des autres acteurs et notamment de l'accueil individuel.

Un point très marquant est à souligner : les familles monoparentales sont très peu représentées sur la population ciblée. Sur cet aspect, les chiffres sont nettement en deçà de ceux constatés à l'échelle du département.

Emploi et Territoire

2020	Communes ouest ELAN	ELAN	HAUTE VIENNE
Population de 15 ou plus ayant un emploi	2 714	16 532	144 239
Dont part d'emploi salarié	86 %	80,4%	85,7%
Dont part d'emploi à temps partiel	15,6 %	15,2%	16,6%
Taux de chômage des 15 à 64 ans	4,75 %	8,7%	11,9%
Taux de parents actifs occupés avec un enfant de moins de 3 ans	74,4 %	NC	55,9%
Taux de femmes actives avec un enfant de moins de 3 ans	81,3 %	NC	72,3%
Revenu médian par unité de consommation	22 795€	22 570€	21 610€

Source : INSEE

Analyse

On note que les familles qui ont des enfants sont des familles en besoin de mode d'accueil dans la mesure où la majorité des parents sont actifs, avec notamment un taux de femmes actives important.

B. L'offre d'accueil des moins de 6 ans sur le territoire

Les crèches :

La Communauté de Communes ELAN compte 5 crèches à Ambazac, Saint Priest Thaurion, Bessines sur Gartempe, Compreignac et Chamborêt. Il est à noter que 2 d'entre elles sont gérées par les PEP87 et offrent des possibilités de mutualisation.

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents :

C'est un lieu d'échanges et de partage à destination des enfants de moins de 6 ans, accompagnés d'adultes qui en ont la responsabilité. C'est un espace gratuit, basé sur le volontariat et le respect de la confidentialité. Les LAEP de la Communauté de Communes ELAN se situent à Comprégnac et à Ambazac.

L'Accueil de Loisirs sans Hébergement :

La Communauté de communes ELAN propose un accueil de loisirs les mercredis et les vacances scolaires pour les enfants à partir de 3 ans.

L'école :

Les enfants sont admis aux écoles des différentes communes à 3 ans (dans l'année en cours).

Le Relais Petite Enfance :

C'est un lieu d'accueil, d'écoute, d'informations et d'animations. Il a pour but d'améliorer la qualité d'accueil des enfants de moins de 6 ans au domicile des assistant(e)s maternel(le)s. Un relais petite enfance itinérant propose des temps d'animation et des permenes, 2 fois par mois à Chamborêt, Saint Jouvent et Nieul.

Les Assistantes Maternelles :

Communes Ouest ELAN	2020	2021	2022
Nombre d'assistants maternels	NC	NC	32
Enfants de moins de 3 ans gardés en accueil individuel	NC	NC	91
Pourcentage des assistantes maternelles de plus de 50 ans	NC	NC	16

Source : Données IMAJE CAF

C. Le profil des familles utilisatrices de la crèche

Le tableau ci-dessous sera complété avec les données du logiciel de gestion de la crèche.

	2021	2022	2023
Coût horaire moyen des familles			
Nombre d'enfants inscrits			
Nombre d'enfants inscrits par place			
Nombre de familles accueillies			
Nombre d'enfants sous le seuil de pauvreté (tarif <1€)			
Nombre d'enfants avec un tarif inférieur à 0.50€			
Part du nombre d'enfant sous le seuil de pauvreté			
Nombre d'enfants			
Nombre d'enfants porteur de handicap			

Part de l'activité d'accueil d'enfants porteur de handicap			
--	--	--	--

Source : Données INoé

D. Les partenaires de la structure

Les partenaires locaux

L'école maternelle : une action passerelle se déroule à la fin de l'année scolaire et permet à l'enfant de visiter sa future école et de faire connaissance avec les professionnels des lieux.

La médiathèque : un partenariat a été établi avec la médiathèque. Les enfants de la crèche se rendent une fois par mois à Nantiat dans une démarche de lecteur.

Les autres partenaires

La communauté de communes ELAN est un partenaire de proximité. Elle participe au financement de la structure et elle est associée à son bon fonctionnement par des interventions régulières pour la maintenance des locaux et la gestion de la structure (commission d'admission, comité technique de gestion...)

Le Conseil Départemental par son service de Protection Maternelle et Infantile délivre l'agrément à la structure et apporte conseils et informations sur les règles sanitaires et réglementaires. Elle est associée à des temps de rencontres réguliers (comité technique de gestion).

La Caisse d'Allocations Familiales participe au financement de la structure. Le Conseiller territorial apporte conseil et appui technique. Elle est associée à des temps de rencontres réguliers (comité technique de gestion).

La Mutualité Sociale Agricole participe au financement de la structure. Elle est associée à des temps de rencontres réguliers (comité technique de gestion).

E. La participation des familles à la vie de la structure

Le projet de nos structures se place dans une démarche de co-éducation où les parents sont reconnus comme les acteurs principaux de l'éducation de leur enfant et les professionnels apportent un regard complémentaire, un savoir-faire et une connaissance de la petite enfance. Dans une recherche de complémentarité et de cohérences dans les attitudes éducatives, les parents sont impliqués dans la vie de la structure à différents moments.

Les transmissions quotidiennes : l'arrivée de l'enfant est un moment très important garant d'une bonne journée. Nous nous attachons à être disponibles, même si c'est un temps parfois difficile, car chacun a besoin d'être accueilli individuellement et écouté.

C'est un temps d'échanges privilégié avec les parents qui nous renseigne notamment sur :

- le sommeil, l'heure de réveil, afin de savoir si l'enfant aura besoin d'être recouché ou non,
- l'état de santé (maladie, fièvre, plaintes, traitements en cours...),
- le petit-déjeuner,
- ou tout autre détail qu'il semble important pour la famille de nous transmettre pour mieux accompagner leur enfant tout au long de son accueil.

Toutes ces informations sont notées sur un document de transmissions. Elles permettent de faire le lien entre la maison et la structure.

Les renseignements demandés par l'équipe sont essentiels et peuvent nous aider à comprendre le comportement physique et affectif de l'enfant sur la journée en l'absence de ses parents.

Les observations recueillies au cours de la journée dans le classeur de l'enfant sont transmises à la personne qui vient le chercher. C'est un relais entre la famille et l'équipe.

L'affichage permet de partager les activités de la journée avec éventuellement quelques photos, les informations sur les différents services de l'association ou de la commune. Peuvent également s'y trouver diverses informations sur des événements plus ponctuels : réunions, fêtes, sorties, accueil de stagiaires...

Les rencontres conviviales : réunion de rentrée, fête de l'été...sont autant d'occasions d'échanges avec les professionnelles, de rencontres entre pairs et avec les représentants des PEP 87. En accord avec l'équipe, les parents désireux de partager des moments de vie à la crèche peuvent également proposer leurs compétences particulières (chant, instrument de musique, jardinage...) Ils pourront également être sollicités en soutien de l'équipe pour accompagner les enfants lors d'une sortie.

Les ateliers parentalité sont organisés en collaboration avec l'Espace Familles, permettant aux familles entre pairs accompagnées de professionnels du soutien à la parentalité autour d'une thématique.

F. Les principaux axes du projet social

Axe Assurer une continuité d'accueil sur le territoire

Objectifs opérationnels :

- Participer à la Convention Territoriale Globale
- Promouvoir l'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence
- Créer des temps d'échanges entre RPE et crèche (Action CTG)
- Mener une réflexion sur le dimensionnement du service

Stratégie d'actions :

- Information des familles sur les différents modes d'accueil possibles
- Accueils des familles sur des besoins ponctuels en cas de dépannage ou d'imprévu (arrêt maladie ou formation des assistant(e))
- Participation à la création d'un support d'information petite enfance du territoire ELAN (action CTG)
- Proposition de temps de rencontres entre les assistant(e)s maternel(le)s et le personnel de la crèche
- Réalisation d'un audit de fonctionnement

Indicateurs retenus et analyse qualitative :

- Nombre de familles ayant pu bénéficier d'une solution d'accueil occasionnel et d'urgence
- Nombre et type d'actions organisées avec le RPE
- Nombre et type de support de communication créé

V/ Le projet éducatif et pédagogique

A. Le projet éducatif

Aux PEP 87, nous avons fait le choix d'un projet éducatif commun à l'ensemble de nos crèches. Il présente les valeurs que nous défendons pour l'accueil des enfants et de leurs familles. C'est un support pour toutes nos crèches pour décliner son propre projet pédagogique.

LES TROIS AXES FORTS

L'accueil inconditionnel de chaque personne

Développer une société plus inclusive est un objectif pour notre association. Dans nos structures, un accompagnement est pensé au plus proche des besoins de chaque enfant et de chaque parent dans le respect des différences et de son parcours singulier garantissant l'équité et l'égalité de chacun.

L'accompagnement du citoyen de demain

L'accompagnement est pensé pour accompagner la construction de l'enfant. Ainsi tout est mis en place pour stimuler son éveil, son besoin d'expérimentation et sa recherche d'autonomie sous le signe du plaisir. Ainsi en étant respecté comme un individu à part entière, responsable de ses mouvements, de ses choix dans le respect de ses compétences, l'enfant est acteur de son parcours dès le 1^{er} accueil dans nos structures. Nous sommes convaincus que cela aidera chaque enfant à faire ses propres choix et en être responsable.

L'engagement dans des pratiques respectueuses de l'environnement

L'association PEP 87 s'engage dans une démarche de développement durable visant à améliorer la qualité de vie des enfants et des professionnels et à sensibiliser les citoyens de demain à l'écologie. Cela se traduit par des choix en matière d'aménagement, d'alimentation, d'entretien et d'activité.

Les références pédagogiques

Nous avons choisi de bâtir notre projet éducatif à partir de travaux de pédagogues ou de théoriciens d'horizons très variés pour apporter une diversité d'approche correspondant aux besoins de chaque enfant.

Quelques-unes de nos références :

La pédiatre hongroise **Emmi Pikler** pour ses travaux sur le développement de l'enfant, notamment avec le rôle essentiel de la motricité libre.

Pratiques inspirées développées dans nos structures :

- Un système de référence afin de rendre la période de familiarisation plus sereine
- Des espaces renouvelés de motricité libre
- Le respect du rythme de développement de chacun

La médecin et pédagogue **Maria Montessori** pour ses travaux sur l'aménagement de l'espace, l'accompagnement individuel de l'enfant.

Pratiques inspirées développées dans nos structures :

- L'autonomie et l'expérimentation libre et encouragée
- Le matériel adapté

Le médecin pédiatre et psychanalyste **Françoise Dolto** pour ses travaux sur l'enfant comme sujet à part entière.

Pratiques inspirées développées dans nos structures :

- La place centrale de l'enfant
- La considération de chaque parent

Ou encore : Anne Marie Fontaine pour ses travaux sur l'observation, Catherine Schuhl pour sa réflexion sur les douces violences.

B. Le projet pédagogique

Les principaux axes du projet pédagogique

Axe 1 : Respecter le rythme de l'enfant

Objectifs opérationnels :

- Favoriser la prise en charge individuelle
- Favoriser l'observation
- Valoriser et encourager les relations parents/professionnelles

Stratégie d'actions :

- Mise en place d'une période d'adaptation
- Mise en place du système de référence de groupe

Indicateurs retenus et analyse qualitative :

- Durée et qualité des adaptations
- Stabilité des professionnel-les en référence
- Nombre de temps de concertation équipe
- Satisfaction des familles

Axe 2 : Permettre l'expérimentation

Objectifs opérationnels :

- Permettre à l'enfant d'être acteur de son développement
- Proposer un espace et du matériel adapté

Stratégie d'actions :

- Mise en place d'une organisation sur les temps repas
- Aménagement des espaces intérieur et extérieur
- Diversification des activités

Indicateurs retenus et analyse qualitative :

- Type et fréquence des activités proposés
- Analyse de l'aménagement
- Satisfaction des familles

Introduction

L'enfant est une personne à part entière, avec ses capacités propres. C'est un être d'émotion et de compétences. Comme tout être humain, il dispose de droits.

La règle d'or de nos pratiques, d'un point de vue moral et éthique, est celle de ne jamais faire ou parler à un enfant comme nous n'aimerions pas personnellement qu'on nous le fasse. C'est la base de notre travail, le premier pilier de l'acte professionnel attendu.

L'ACCUEIL

Les premières fois

- **L'admission :**

Toute demande d'accueil est à formuler par écrit, par le biais du formulaire type disponible aux entrées du bâtiment, sur le site internet de la collectivité intercommunale Elan Limousin Avenir Nature (ELAN) et des PEP 87. Les familles de la communauté de communes sont prioritaires. Toute demande enregistrée place automatiquement la famille sur liste d'attente.

Chaque demande d'accueil régulier est étudiée par la Commission d'attribution des places qui se réunit deux fois par an : en avril et en octobre.

Les demandes d'accueil occasionnel sont traitées en interne. Elles dépendent des disponibilités du multi accueil.

Toute demande validée par la commission entraîne l'envoi suivant aux familles : le courrier réponse, un engagement d'accueil, le projet éducatif de la structure et son règlement de fonctionnement

La responsable de structure se tient, au préalable, à la disposition de toutes les familles afin de les soutenir et de les orienter dans le projet d'accueil de leur enfant.

- **La première visite :**

Elle a lieu de préférence le jour de l'inscription de l'enfant pour éviter trop de mouvements sur les temps d'accueil des enfants qui fréquentent quotidiennement la structure. Toutefois, afin de soutenir les parents dans le projet d'accueil de leur enfant, une visite peut s'effectuer à la fermeture du multi accueil.

- **L'inscription :**

Elle se formalise par un rendez-vous avec la responsable de la structure concernant les accueils réguliers, et avec la responsable adjointe pour les accueils occasionnels ; après validation de la commission d'attribution des places. L'inscription est définitive après constitution complète du dossier administratif.

Cette rencontre, d'environ 2h, est un temps où la responsable explique à la fois le projet éducatif et les règles de fonctionnement de la structure. Les attentes des familles sont également prises en considération. C'est un temps d'échange où leur enfant est à la priorité de tous. Un temps au service de la rencontre et de l'accueil : écoute et partage. Les premiers créneaux de l'adaptation sont pris à ce moment-là.

L'adaptation

- **Du côté des parents :**

C'est un temps exclusivement dédié à la rencontre, l'échange. Un temps où les parents sont libres de questionner, observer, partager, évoquer éventuellement leurs craintes, leurs angoisses, de se familiariser avec les locaux et les personnels. Un temps où ils peuvent reprendre les incompréhensions et les éléments non assimilés avec la référente, suite au rendez-vous de l'inscription. Un temps où il est question de parler de leur enfant, de prendre note de ses habitudes et de son comportement.

C'est le moment d'instaurer un climat de confiance avec la famille et de faire naître l'assurance que l'équipe éducative saura faire preuve de professionnalisme et de bienveillance à l'égard de leur enfant.

Un parent rassuré et confiant, c'est un enfant rassuré et confiant qui fera ses premières expériences de séparation avec nous.

Ces temps de rencontre sont sur une base de 1 à 2h00, à raison de 2 ou 3 fois par semaine sur une période de 3 semaines avant la date d'accueil programmée de l'enfant.

La disponibilité et la régularité d'au moins un des deux parents sont primordiales.

L'enjeu de l'adaptation est de se connaître mutuellement et non de faire vivre des expériences de séparation multiples et d'anticipation. Quoi qu'il arrive, parent et enfant devront se séparer le jour de l'accueil programmé. Prenons donc le temps de vivre la nouveauté de la crèche ensemble et de se connaître. Ceci sera bénéfique et profitable à tous !

L'accueil du parent et de son enfant se fait, en alternance, sur différents temps « clés » de la journée tels que le repas, par exemple.

- **Du côté de l'enfant :**

C'est le temps de la nouveauté, avec pertes de repères, interrogations, méconnaissance de l'environnement et des personnes. Peut-être l'annonce de la première séparation avec son père ou sa mère. Par conséquent, tout est à expliquer à l'enfant, à lui montrer. Il est nécessaire de se présenter et de présenter les enfants qui fréquentent l'établissement et présenter l'équipe.

L'enjeu et les objectifs de ce temps de rencontre sont également à lui verbaliser personnellement, qu'il soit partie prenante de la conversation et acteur du changement qui le concerne avant tout. Tout ce qui sera mis en place et décidé autour de cette adaptation lui sera formulé et expliqué.

Les règles et le fonctionnement de la structure lui seront également transmis, discuté avec lui.

- **Du côté des professionnelles :**

La professionnelle, en toute autonomie, veille à réaliser un accueil de qualité envers l'enfant et son parent.

Chaque temps d'adaptation s'organise au préalable en équipe pour s'assurer d'un maximum de disponibilité avec la nouvelle famille ; et donc un maximum de temps dégagé du groupe d'enfants présents, en fonction des possibilités et des limites que cela implique.

C'est un temps qui nécessite de la rigueur et de la concentration, avec une écoute active, une observation fine de l'enfant et une capacité à faire du lien dans les échanges avec les différents projets de la structure et le développement global du jeune enfant.

C'est un temps au service de la confiance qui doit se créer entre l'enfant, son parent et la professionnelle. Tout est dit, tout est expliqué. Le professionnel veille à organiser avec cohérence ce temps d'adaptation en fonction du futur temps de présence de l'enfant (exemple : pas de repas en adaptation si l'enfant viendra uniquement sur des demi-journées sans rester manger) et en fonction des impératifs de la famille. Il est de sa responsabilité d'expliquer l'objectif de ce temps spécifique. Elle doit y mettre du sens.

Le professionnel prend note des habitudes de l'enfant pour faciliter son accueil en collectivité et pour créer du lien avec la famille. Elle dispose d'une trame institutionnelle pour l'aider dans cette mission.

L'accueil au quotidien

- **Les transmissions :**

Chaque enfant dispose d'un cahier individuel où il est annoté les dits, les demandes et les questionnements des familles (rouge), ce que l'enfant a fait dans sa journée, ses heures de sommeil, ses changes ou passages aux WC, ses heures et la nature des repas de la journée (bleu ou noir), et toute administration de médicaments ou événement spécifique (vert). Le code couleur mis en place facilite tout besoin de recherche éventuelle. L'intérêt et l'objectif des transmissions est de pouvoir faire vivre la journée de l'enfant à son parent, comme s'il avait été là. Il n'est pas question de faire une énumération d'activités réalisées, mais bien de mettre en avant le comportement et les compétences de l'enfant. Le positif est toujours mis en avant, avant de parler éventuellement d'attitudes à connotation négatives. Dans les transmissions, le professionnel veillera à faire du lien avec le projet éducatif et à répondre aux interrogations du moment du parent (Ex : parent actuellement soucieux de l'acquisition de la propreté de son enfant – le professionnel veillera donc à mettre en avant le comportement de l'enfant au MA sur ce sujet. Jusqu'à ce que l'intérêt de la famille se porte sur une autre problématique). Les transmissions doivent servir à répondre aux

interrogations des familles et à expliquer nos choix pédagogiques. Ce dernier point favorise des échanges constructifs, au service de la réflexion sur la fonction parentale. Cela inscrit également le professionnel dans une démarche de soutien aux familles : mission obligatoire des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et inscrite au décret de la petite enfance de juin 2007.

Ce temps de « transmissions » correspond à l'arrivée et au départ de l'enfant. Un temps qui se fait très souvent au milieu d'autres parents avec peu d'intimité. Le professionnel sera vigilante de ce détail et veillera au contenu dévoilé sur ce temps. Des échanges plus individualisés peuvent avoir lieu quand le parent est seul dans la zone d'accueil ou sur prise de rendez-vous entre L'accueillant(e) et la famille. Aussi, le professionnel est à ce moment-là un personnel encadrant du groupe d'enfants, avec l'impossibilité de se détacher un trop long moment, pouvant mettre les enfants dans une grande insécurité. Elle veillera donc à limiter ce temps pour pouvoir retourner rapidement avec les enfants présents. Elle aura signalé au préalable la raison de son détachement.

Le contenu et la nature des transmissions est au bon vouloir du parent et elles ne sont pas obligatoires. Le parent est libre de récupérer son enfant sans éprouver le besoin d'avoir des informations. Si tel est le cas pour une famille, et de façon quotidienne, la référente organisera un temps d'échanges sur l'enfant, au moins 2 fois dans l'année scolaire.

- **les séparations et les retrouvailles :**

En fonction de l'âge et de la maturation intellectuelle de l'enfant, elles se passent sous différentes formes. D'un point de vue théorique et en se fiant au développement global de l'enfant, il existe des périodes « clés » autour des 8 et 18 mois, où l'expérience de la séparation est plus « douloureuse », plus complexe. Le jeune enfant n'a pas encore acquis la permanence de l'objet, ce processus qui permet de maintenir une personne dans la réalité, dans le registre du vivant, bien que nous ne la voyons plus. Quand une personne n'est plus visible, elle n'existe plus du tout pour les jeunes enfants, ce qui est source d'angoisse et de grand désarroi pour certains. Cette permanence de l'objet s'installe autour des 2 ans.

Dans toutes les situations de séparation, l'adulte aura une attitude bienveillante en mettant des mots sur la situation, en mettant éventuellement en place un rituel (comme faire coucou à la porte) et en laissant le temps de l'émotion à l'enfant avec beaucoup d'empathie et de compréhension.

Il en est de même pour les retrouvailles : l'enfant n'est pas dans l'immédiateté et peut avoir besoin d'un certain temps pour comprendre que son parent est revenu et qu'il va retourner chez lui. Là aussi, il est question d'âge et de maturité neurologique. Il paraît important de laisser le temps à l'enfant de comprendre la situation et de se préparer au changement que cela implique. Tous les enfants ne courent pas dans les bras de leurs parents et ceci est tout à fait normal, d'autant plus chez les enfants de moins de 2 ans. Il n'y a rien d'affectif qui se joue sur ces temps, seulement du neurologique !

Là aussi, la référente ou L'accueillant(e) , veillera à mettre des mots sur la situation vécue et elle aura préparé en amont l'enfant, à retrouver son parent en lui signifiant. Les repères temporels mis en place dans les locaux sont au service de la permanence de l'objet, et donc du travail de la séparation et des retrouvailles.

Pour ces deux temps, c'est celui de l'enfant et de son parent où l'adulte référent saura se faire discret, non intrusif et dans une démarche complète de respect du lien enfant – parent. C'est un temps où le parent gère son enfant comme il l'entend, avec les choix éducatifs qui sont les siens, dans le respect des règles de la crèche. L'accueillant(e) petite enfance est garante des règles institutionnelles.

L'accueil de l'enfant « différent »

La différence existe quand un enfant a besoin d'un accompagnement spécifique, qu'il soit médical ou éducatif. L'équipe du multi accueil prend en charge l'enfant dans les besoins tels qu'ils se présentent à nous, dans la limite de nos possibilités techniques (encadrement, locaux,....).

Le projet éducatif s'applique de la même façon que tout enfant accueilli dans notre structure. Des personnes tiers, tels qu'un kinésithérapeute, un éducateur, un psychologue, sont les bienvenus. Un travail de partenariat entre la référente de l'enfant au multi accueil et les intervenants extérieurs

sera mis en place. Il paraît essentiel que des points d'équipe pluridisciplinaire soient régulièrement mis en place, à hauteur d'une fois tous les trimestres.

Un projet d'accueil individualisé (PAI) est automatiquement réalisé.

L'EVEIL

Apprendre à être ensemble : un éveil pour la vie

Même si la maîtrise de la station debout entraîne le développement systématique des rapports sociaux, plusieurs études ont démontré que les enfants peuvent s'engager dans des relations sociales, limitées mais harmonieuses, avec d'autres enfants et ce, dès l'âge de 6 mois. C'est également à cet âge que l'enfant commence à exprimer des comportements sociaux.

« Entre 10 et 12 mois, le bébé se met souvent à pleurer quand il voit un autre enfant en larmes ; vers 13 ou 14 mois, il va flatter ou embrasser l'enfant qui pleure ; enfin, vers 18 mois, il peut offrir son aide à l'autre, présentant à l'enfant affligé un jouet pour remplacer celui qui a été brisé. » Ces comportements témoignent tous du fait que l'enfant est sensible aux autres enfants. Ceux-ci sont d'ailleurs beaucoup plus intéressés par la présence de leurs pairs que de celle des adultes. Pour sa part, l'enfant de deux ans prend autant d'initiatives à l'égard de ceux de son âge que des plus grands. Les chercheurs ont démontré que non seulement les bébés sont attirés par les autres bébés mais qu'ils ont également besoin de leurs pairs pour développer des habiletés sociales.

Le multi accueil devient donc un lieu privilégié d'apprentissage social puisqu'il permet au bébé/enfant d'observer, d'imiter, d'expérimenter ses compétences sociales en jouant avec des enfants de son âge.

- **Les manifestations agressives :**

Bien sûr, le bébé/enfant n'entretient pas toujours des relations harmonieuses avec ses pairs. Les manifestations agressives et les crises d'affirmation sont inévitables puisque de façon globale, les rapports sociaux sont toujours empreints de besoins d'affiliation et de besoins d'affirmation face aux autres.

L'enfant en structure d'accueil collective se retrouve souvent au cœur de conflits. Des relations parfois difficiles avec les autres ne peuvent cependant pas nuire au développement de ses compétences sociales. Au contraire ! La présence des pairs avant l'âge scolaire rend l'enfant plus habile à rentrer en communication avec les autres. Que se soit pour le jeu ou le conflit.

Ces manifestations agressives, ce sont les griffures, les tapes, les morsures,

Quand on a moins de 1 an, ces gestes sont de l'ordre du réflexe, sans aucune intention de faire mal et souvent de l'ordre d'un manque de coordination.

Entre 1 et 4 ans, ces gestes deviennent volontaires dans un souci de communication. L'enfant cherche à se faire comprendre et à imposer son besoin ou désir. L'intention de faire mal est encore méconnue du jeune enfant.

- **La place de l'adulte**

Dans notre structure, le professionnel a un rôle à jouer pour aider l'enfant à développer ses compétences, à communiquer avec les autres enfants. L'accueillant(e) petite enfance soutient l'enfant dans ses rencontres avec l'autre, se positionne en tant que médiateur. Elle prend le temps de valoriser par la parole ou par le regard une action positive de l'enfant.

Face aux gestes agressifs, elle saura verbaliser l'interdit, montrer le geste approprié en émettant des hypothèses sur ses intentions et expliquer les conséquences du geste à l'enfant « agresseur ». Elle prendra surtout le temps de rassurer et d'expliquer la situation à l'enfant « agressé » ; sans oublier de lui reconnaître sa douleur et de prodiguer les soins nécessaires (si besoin).

Dans le cadre d'un simple conflit, avec la préoccupation d'autonomiser l'enfant et par confiance en ses compétences, le professionnel intervient le moins possible. Elle encourage l'enfant à trouver ses solutions. Elle l'accompagne par les paroles dans ses difficultés.

L'adulte intervient uniquement s'il y a danger pour l'enfant.

Face aux colères et frustrations du jeune enfant, le professionnel peut être amenée à s'isoler avec l'enfant pour que celui-ci puisse exprimer ses émotions avec un adulte qui lui est complètement disponible, et pour préserver le groupe d'enfants.

Les règles et interdits :

- **Chez les Observateurs :**

Difficile de parler de règles, de limites ou d'interdit pour ce groupe d'âge ! Ce sont des notions bien trop abstraites pour eux qui ne peuvent pas faire partie de leur quotidien. Ils n'en sont pas encore là. Ils sont dans l'instant présent, avec le souci d'apprendre à maîtriser leur corps.

Cependant, pour les plus âgés (13 – 14 mois), l'interdit sera prononcé et expliqué.

- **Chez les Explorateurs et Créateurs :**

Les règles sont liées à la gestion de l'espace collectif et au mode de communication possible entre eux.

Les règles de l'espace sont mises en place au fur et à mesure de l'année et suivent le développement des enfants. Celles-ci sont liées à la sécurité, à l'apprentissage de la vie en collectivité. Elles sont expliquées aux enfants autant de fois que nécessaire. Rassurez-vous, le non-respect des règles posées est l'activité préférée des jeunes enfants ! Et notre rôle est de les répéter jusqu'à ce qu'elles soient assimilées par celui-ci. Un enfant qui ne respecte pas les règles ne sera pas puni ou grondé, et nous reprendrons avec lui pourquoi son action est interdite. Cependant, face à l'enfant qui n'arrive pas « à se poser », qui n'entend pas l'interdit et qui est dans la répétition perpétuelle de celui-ci, à la 3^{ème} fois, le professionnel demandera à l'enfant de s'asseoir afin qu'il puisse se recentrer sur lui-même, l'aidant ainsi à passer à autre chose. Il restera assis autant de minutes qu'il est âgé (ex : 2 ans, 2 minutes).

Les règles de vie correspondent à toutes manifestations agressives de l'enfant. Face à ces dernières, notre mode de fonctionnement est clairement expliqué dans la partie précédente « La place de l'adulte ».

L'aménagement de l'espace

Un espace bien pensé, c'est un espace de jeu sécurisant et approprié, limitant également les interdits « inutiles » qui empoisonnent le quotidien.

L'enfant est très sensible à l'atmosphère des lieux, il a besoin de s'y sentir à l'aise pour s'épanouir. Le rôle de l'adulte consiste donc à se mettre à la place de l'enfant pour lui offrir des lieux à sa mesure, qui satisfont ses besoins de sécurité, lui permettent de bouger et d'explorer selon ses désirs.

- **L'espace de vie des Observateurs :**

Il est volontairement à l'écart de l'espace de vie des Explorateurs et Créateurs. De la sorte, il permet aux plus jeunes d'être respectés dans leurs besoins physiologiques (comme le sommeil) et besoins physiques (comme l'alimentation).

Les jeux à disposition : des livres en tissu, des hochets, des portiques, des animaux, des peluches, et motricité.

Tout pour explorer différentes matières, chanter et discuter.

Pour ces enfants, l'objectif principal, en terme d'éveil, est de leur permettre d'explorer leurs capacités motrices et favoriser leur développement cognitif (intellectuel, curiosité).

L'enfant est toujours libre de ses mouvements : le nourrisson est placé sur des tapis avec des objets autour de lui pour le stimuler dans ses découvertes ; le bébé qui se déplace est libre de circuler librement et de disposer des jouets qu'il désire.

Aucun enfant n'est mis dans une position motrice qu'il ne maîtrise pas par lui-même. La position assise et debout s'acquiert avec du temps, de la confiance et de l'expérimentation libre.

- **L'espace de vie des Créateurs/Explorateurs :**

Deux espaces permettent les jeux à dispositions (dits libre) :

- La salle principale dans laquelle se trouve les jeux d'imitation et d'imagination (garage, ferme, dînette, poupées) de coordination (bouliers, boîte à forme), animaux à tirer,) de motricité (tapis, blocs moteur, plots) C'est à travers ces jeux que l'enfant développe ses capacités intellectuelles, sa créativité et son langage.

Également un coin repas/cachette et des espaces à soi permettant de se retrouver seul un moment si l'enfant en exprime le besoin.

- Un espace intermédiaire : l'espace est soit dédié aux activités motrices (voitures, jeux de ballons), soit dédié à la proposition de petit jeux libres installés sur des tapis individuels (formes à empiler, abaqués, animaux, légos,...) L'espace est adaptable en fonction des besoins des enfants. Son objectif principal est le décroisement évitant ainsi « l'effet grand groupe » source de conflit et d'insécurité pour les jeunes enfants.

La salle de repas est adaptée sur les temps d'activités pour des jeux dits « organisés ». Ce sont les jeux nécessitant la présence d'un adulte comme les puzzles, les ateliers créatifs, les ateliers de manipulation (pâte à modeler, sable, fluffy) de motricité fine et petits jeux favorisant le développement cognitif.

- **Les activités :**

Elles sont encadrées et proposées par l'adulte référent en fonction de l'observation des besoins et des attentes des enfants. Par conséquent, dans notre structure, il n'existe pas de tableau d'activités prédéfinies à l'avance. De ce fait, les activités ne sont pas quotidiennes. L'enfant est libre de ne « rien faire ».

Elles se présentent sous forme d'ateliers où les enfants sont libres de choisir, d'aller et venir. Seule la contrainte du nombre de participants doit être respectée.

NB : Si l'équipe a souhaité la séparation des nourrissons avec les jeunes enfants cela était en réponse à leurs besoins physiologiques. Toutefois, il serait préjudiciable que la qualité des rapports sociaux et affectifs en soi amoindri. Le décroisement est essentiel.

Le jeu et les apprentissages :

« L'adulte qui joue s'écarte de la réalité, l'enfant qui joue s'avance vers de nouvelles étapes de maîtrise »¹. Par le jeu l'enfant apprend à vivre, expérimente des situations fictives, se prépare à l'avenir et se familiarise avec la réalité. Le jeu libre met en avant toute la spontanéité de l'enfant et son naturel.

Durant le jeu, le corps, la tête et le cœur de l'enfant sont sollicités : le corps car son potentiel psychomoteur est parfois mis à l'épreuve ; la tête car il apprend, réfléchit et le cœur car le jeu favorise

¹ Erik H. Erikson. Enfance et Société, Paris, Delachaux et Niestlé, 1976

les contacts sociaux. Trois dimensions qui s'appliquent dès le plus jeune âge !

LES REPAS, UN ESPACE CONVIVIAL, TEMPS DE DECOUVERTES

Santé et équilibre alimentaire

Les repas sont confectionnés et fournis par le restaurant scolaire de Chamborêt. Le chef cuisinier veille quotidiennement à l'équilibre alimentaire des jeunes enfants, tout comme l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Les purées des Observateurs sont préparées sans sel et une matière grasse différente chaque jour, nécessaire à la croissance et la maturité du cerveau. Les viandes et poissons sont mixés au multi accueil. En cas de non introduction, un plat de substitution fourni par la famille est proposé à l'enfant. Toutes préparations familiales, lait maternel compris, peuvent être apportées et stockées au multi accueil si elles sont congelées et transportées dans un sac isotherme avec un bloc de glace réfrigéré. La famille doit noter le nom et prénom de l'enfant sur chaque pot ou préparation.

Toute préparation en cours de décongélation sera refusée.

Les plats des Créateurs / Explorateurs sont identiques à la cantine scolaire. Ils sont cuisinés avec très peu de sel et équilibrés. Chaque jour, l'enfant bénéficie de légumes, de fruits et de produits laitiers. Cependant, le souci de l'équilibre alimentaire et de la santé n'empêche pas le plaisir. De temps à autres, les enfants ont des yaourts au chocolat, ou parce que c'est l'anniversaire d'un enfant il y a des bonbons et des gâteaux, Des petits plaisirs exceptionnels qui font du bien aux papilles !

Les parents peuvent apporter un gâteau d'anniversaire (fait-maison ou industriel). Un échantillon témoin sera alors conservé.

Une ambiance pour bien manger

L'alimentation est un besoin fondamental. Les repas sont des moments de détente et de partage où l'enfant peut découvrir le plaisir de manger et où il est encouragé à développer de nouvelles habiletés.

C'est un moment privilégié entre l'enfant et l'adulte. Ce dernier l'accompagne dans ses découvertes par ses mots et par ses gestes.

Il est un temps privilégié et où il est nécessaire de prendre son temps.

- **Chez les Observateurs :**

Le temps du repas s'effectue dans le transat, dans les bras ou à table si l'enfant maîtrise la position assise. Les positions varient en fonction des besoins affectifs de l'enfant, en fonction de ses capacités motrices, en fonction de l'alimentation donnée et en fonction de ses habitudes.

Le temps du repas se passe dans l'espace repas. L'enfant a la possibilité de goûter ses aliments avec ses doigts, de les toucher.

Lorsqu'il commence à vouloir manger avec la cuillère, la référente en prend une deuxième pour l'accompagner et le laisser s'expérimenter.

Si le repas est familial ou acheté par la famille nous ne manquerons pas de lui rappeler !

- **Chez les Explorateurs et Créateurs :**

Les repas de midi débutent à 11h15, nous veillons à ce que le respect du rythme de chacun soit respecté (heure de réveil, petit déjeuner ou non, besoin de sommeil...). Il en est de même pour les

goûters, qui débutent à 15h15.

Le professionnel qui accompagne le groupe prévient les enfants individuellement et les invite à aller se laver les mains.

Après qu'ils se soient lavés les mains, les enfants, s'ils le souhaitent, vont chercher leurs couverts et nécessaires placés dans un placard et à leur disposition (fourchette, petite cuillère, verre, serviette) et s'installent à table.

Le professionnel accompagne tout le repas. La présence continue de celle-ci permet un accompagnement individualisé, des questions et des découvertes liées ou non au repas.

Les plats sont servis par la responsable de cuisine.

Lorsque l'enfant estime avoir terminé son repas, il peut débarrasser seul son couvert et vider son assiette dans la poubelle. Il se lave les mains et le visage avec un gant puis est raccompagné par la référente dans l'espace de jeux.

L'enfant est pleinement acteur de ce moment lui permettant d'être de plus en plus autonome et de prendre des initiatives.

Les goûts de chacun sont préservés et entendus. Rien n'est forcé, seulement encouragé. Lorsque l'enfant n'a pas apprécié le menu du jour, il pourra compenser, s'il le souhaite par un produit laitier, un fruit ou une compote.

L'enfant a le choix dans la limite de nos possibilités.

L'aménagement et organisation du temps repas

- **Chez les Observateurs :**

Le repas est donné dans le respect du rythme alimentaire du nourrisson et de ses habitudes. C'est un réel travail de collaboration et d'information entre la famille et les référentes. Aucun aliment ne sera introduit par les référentes. L'introduction des aliments se fait à la maison. Les premiers repas de type « solide » et fournis par le multi accueil débute à 11h30 pour le midi et 15h30 pour le goûter. Sur ce temps spécifique la référente est disponible pour un enfant à la fois.

Deux référentes se rendent disponibles pour les repas et une reste avec les enfants qui sont encore sur des temps de jeux ou de sommeil, et prépare les plats.

- **Chez les Explorateurs/Créateurs :**

Les repas sont organisés en petits groupes de 4 ou 5 enfants maximum. Les goûters s'organisent également avec des groupes de 4 ou 5 enfants pour 1 professionnel. Le désir d'autonomie est préservé sur chaque temps.

1 table = 2 enfants maximum.

Tout le mobilier est à hauteur d'enfant. Il y a une table en demi-lune pour les explorateurs et une table en demi-lune un peu plus haute pour les créateurs.

Avant d'entamer ce moment crucial de la journée, les professionnelles élaborent avec les enfants les « groupes de passage » avec les photos des enfants et de la référente qui les accompagne. Un support visuel pour stipuler à l'enfant qu'il aura son moment à lui et pour l'aider dans la douloureuse épreuve de l'attente.

Une professionnelle accompagne les enfants qui ne sont pas à table, au cours de jeux libres, de lecture, de chansons, de jeux extérieurs. Elle est là, également pour rappeler à ceux qui n'ont pas

encore mangé qu'on ne les oublie pas (avec le support visuel) et pour les autres, accompagner au sommeil ou au change si besoin est.

LES SOINS, SEULS MOMENTS INDIVIDUALISES

Les temps de change

Il s'agit de répondre aux besoins physiques et physiologiques de l'enfant. C'est un moment individuel qui participe au bien-être de l'enfant. Cet instant est lié à son intimité.

Durant le change, le professionnel explique ses gestes à l'enfant et demande à l'enfant de participer à ce change, en tendant sa jambe, en tenant sa couche... Une attitude possible dès les premiers mois de la vie de l'enfant. Il est important qu'il soit acteur de ce qu'il fait.

L'adulte veille au respect de sa personne et de son corps dans la manipulation. Le change sera fait en douceur mais sans familiarité, nous ne sommes pas ses parents.

Pour les enfants qui le demandent, des pots sont à leur disposition. Un adulte les accompagne afin d'enlever la couche et effectue le change si nécessaire. Pour ces enfants qui débutent la propreté ou qui désirent de plus en plus vouloir faire seul, le change se fait en position debout. La position allongée rappelle celle du bébé ; un sentiment contraire à la volonté du moment. Toutefois, s'il y a une selle, l'enfant sera nettoyé allongé par souci d'hygiène et habillé debout.

Si un enfant refuse de s'installer sur la table à langer parce qu'il est effrayé, qu'il ne veut pas être vu par les autres (à travers le carreau), ou parce que par rapport à son développement le moment du change devient « sportif », nous aménagerons ce moment afin qu'il reste pour l'enfant un moment d'échange individuel privilégié. (Par exemple nous pouvons effectuer le change au sol pour palier à la peur du vide.).

Par ailleurs, si un enfant a fait une selle ou que la couche commence à être bien pleine, nous laisserons l'enfant finir ce qu'il est en train de faire (jouer, lire, dessiner,...). Aucune situation de ce type ne justifie l'urgence, en dehors d'un problème épidermique connu et d'un débordement des excréments.

Quelques minutes de respect de son activité n'entraîneront pas d'érythème fessier.

Les blessures du quotidien

Les « petits bobos » sont pris au sérieux. Si un enfant se plaint ou exprime une douleur, comment oserions-nous lui dire que « ce n'est pas grave » ? Bien sûr que si puisqu'il le dit ! Sa peine et sa douleur sont entendues et nous réconfortons l'enfant : « Oui, je vois que tu as mal, ne t'inquiètes pas, ça va passer ».

Si besoin est, la blessure est soignée.

L'apprentissage de la propreté

C'est un moment qui se décide en collaboration avec la famille. Rien ne sera anticipé par l'équipe pédagogique. Cette dernière fera part de ses observations et constatations lors des transmissions. La décision appartient aux parents et bien souvent à l'enfant.

Un passage aux toilettes pourra être proposé mais pas imposé. En effet si un enfant maîtrise ses sphincters, il est capable de savoir si oui ou non il a envie de faire pipi. Mais nous sommes conscientes que pris dans son jeu, il peut ne pas s'en soucier.

Si un « accident » se produit. Il n'y aura pas de jugement négatif. Les vêtements de l'enfant seront changés. Si cela se reproduit plusieurs fois dans la journée, nous en informerons les parents et verrons avec eux si cela se produit également à la maison ; l'enfant se gère-t-il tout seul à la maison ; va-t-il sur le pot très régulièrement... ? Plusieurs points seront abordés afin de cerner au mieux l'accompagnement de l'enfant. On peut proposer à l'enfant de remettre une couche, avec son accord. Cette proposition ne doit pas le placer en situation d'échec ou de régression, mais plutôt éviter que son attention et celle des adultes (parents et professionnels) qui l'entourent ne soit centrée sur la venue ou non de l'accident.

Notre proposition sera expliquée aux parents et à l'enfant dans un esprit positif pour ne pas dramatiser une situation somme toute banale par rapport à une acquisition qui se fait au rythme de l'enfant. La plupart du temps lorsque l'enfant a décidé qu'il ne veut plus de couche et qu'il va aux WC, la question ne se pose, normalement, plus.

L'hygiène au quotidien

Pour l'enfant qui porte une couche, le change sera effectué environ toutes les 2 ou 3 heures et si besoin est.

Les enfants se lavent régulièrement les mains : avant et après chaque repas, après le passage aux Wc, après avoir joué dehors et si lui-même estime que ses mains sont sales.

LE SOMMEIL

Une ambiance pour dormir

Les temps de sommeil sont des moments indispensables pour le développement émotionnel, affectif, interactif, relationnel et social de l'enfant. En effet ils sont primordiaux pour la croissance et pour la maturité du système nerveux de l'enfant. Pendant son sommeil, l'enfant revit les situations de la journée, les réadapte et les assimile. Ces temps permettent la construction de soi !

Sur tous les groupes d'enfants, ce sont des phases de jeux ou de repos qui précèdent la sieste. Les adultes sont présents et font preuve d'observation « accrue » pour constater les moindres signes de fatigue.

Chez les Observateurs : l'enfant dort dans un lit, à barreaux hauts, gigoteuse ou couverture qui lui sont attirés. Le tour de lit est également individualisé. Les enfants dorment dans le même dortoir et toujours à la même place. Sauf cas exceptionnel, la place sera modifiée, mais la literie conservée.

Chez les Explorateurs et les Créateurs : l'enfant dort sur un lit couchette avec son drap et sa couverture (ou gigoteuse). Là aussi, les enfants dorment dans le même dortoir et toujours à la même place (sauf cas exceptionnel).

Pour tous les enfants du multi accueil, le moment de la sieste est annoncé et expliqué par les référentes.

Les rituels

Pour renforcer la relation de confiance existant entre les enfants et les professionnelles, les rituels d'endormissement qui sont mis en place pour eux, à la maison seront respectés au maximum.

- Pour les nourrissons, il est important que les parents indiquent à la personne qui les accueille les signes qui peuvent accompagner ce besoin et le temps de sommeil précédent. Après avoir couché l'enfant, le professionnel restera attentif à son endormissement sans pour autant rester à ses côtés. L'enfant a besoin de trouver son sommeil par ses propres moyens. En cas de difficultés qui s'inscrit dans le temps (au-delà de 10 – 15 minutes), la référente interviendra et accompagnera l'endormissement par des mots doux et des gestes apaisants (caresses, bercements, ...). Le rythme bien particulier de chaque nourrisson ne nous permet pas de rester dans le dortoir mais l'aménagement de l'espace favorise la proximité du professionnel et son intervention rapide si besoin est.

- Pour les plus grands : ils peuvent être encore nombreux à avoir besoin de dormir deux fois dans la journée. Il peut arriver, selon l'emploi du temps du week-end, de la soirée ou d'une mauvaise nuit passée, que ponctuellement un enfant ait besoin de dormir. Grâce aux transmissions des parents et petit à petit par le biais de nos observations, nous repérons les petits signes précédents le sommeil... un temps de repos sera alors proposé à l'enfant.

- Pour ceux qui ont un temps de sommeil après le déjeuner. Ils jouent, lisent...nous annonçons que le temps de la sieste se rapproche. Les enfants qui le désirent vont aux toilettes, les couches seront vérifiées, puis après avoir enlevé pantalon, robe ou jupe, ils partent « sur la pointe des pieds » au dortoir...chacun s'installe et le professionnel qui les accompagne lit une histoire, chante ou met une musique douce. Parfois, les caresses sur le visage sont les bienvenues pour aider à trouver son sommeil. Elle reste avec les enfants la majorité du temps de la sieste. Cela permet de préserver leur sommeil, souvent un enfant se réveille et s'assoit dans son lit. Il nous voit et se rendort...

- Lorsque les enfants se réveillent, ils peuvent rester dans leur lit ou se lever. Un adulte les accueille dans la pièce de vie, où ils peuvent finir de se réveiller tranquillement, prendre un jeu, s'habiller ou faire un câlin...

Lorsque la majorité des enfants est réveillée et qu'il ne reste plus que 4 enfants endormis, le professionnel qui accompagne le temps de sommeil rejoint le groupe à l'extérieur du dortoir. La porte du dortoir reste entrouverte et les enfants savent qu'ils peuvent se lever et venir nous rejoindre dans la pièce de vie. Pour le dortoir des Explorateurs et Observateurs, nous disposons d'un baby phone pour pouvoir entendre l'enfant qui se réveille. Et nous passons régulièrement près des dortoirs pour accompagner les réveils.

Les rythmes

Les heures de réveil du matin ou de la dernière sieste sont pris en considération. Par définition, un nourrisson a besoin de dormir environ toutes les 2 - 3h. Pour les plus grands, différents signes de fatigues peuvent apparaître et doivent être entendus.

Tout enfant du multi accueil est couché en fonction de son rythme familial et de ses habitudes. Par conséquent, les couchés se font de manière échelonnée au grès du besoin de l'enfant sur sa journée.

Si un enfant ne veut pas s'endormir dans le dortoir et qu'il a besoin d'être avec nous dans la section ou même dans nos bras, nous répondrons à sa demande. Il en est de même pour celui qui a besoin d'être doucement bercé pour s'endormir. S'il en éprouve le besoin l'enfant pourra même s'endormir dans le transat ou sur le tapis ! Afin de préserver son sommeil, il ne sera pas bougé pour être remis dans son lit.

Il se peut que les temps de sommeil de l'enfant soient plus hachés en accueil collectif qu'à la maison. C'est quelque chose de normal. Pour s'abandonner au sommeil, il est nécessaire d'avoir confiance et celle-ci ne s'acquiert pas du jour au lendemain. Ici les bruits sont différents, les voix, les odeurs sont différentes, la présence des autres peut parfois déranger. Laissons-lui le temps de s'acclimater.

Nous ne forçons pas les enfants à dormir, mais un temps de repos est obligatoire pour pouvoir continuer sereinement sa journée. Nous ne réveillons pas les enfants qui dorment. C'est un besoin de dormir et un besoin ne se quantifie pas. Si exceptionnellement l'enfant a besoin d'être réveillé, cela sera fait par son parent ou convenu avec les référentes après une discussion préalable.

AU QUOTIDIEN

Le doudou et les tétines

Il n'y a pas de différence pour nous entre le doudou et la tétine car la tétine a bien souvent valeur de doudou.

C'est l'objet de l'enfant qui l'aide à faire le lien avec son milieu familial. Il reste toute la journée à sa disposition ce qui lui permet de le retrouver dès qu'il en éprouve le besoin. Si un doudou est « abandonné » au sol, il ne sera pas rangé. Nous avons pu remarquer que si nous déplaçons un doudou l'enfant va arrêter ce qu'il était en train de faire pour le récupérer, alors qu'au sol, même éloigné de l'enfant, il joue son rôle de réassurance. Cet objet est le seul véritablement familier pour l'enfant au sein de la structure. S'il en éprouve le besoin, l'enfant peut se ressourcer auprès de lui afin d'affronter ses difficultés. Cette décision, ce besoin lui appartient exclusivement. Par ailleurs, le doudou n'est pas obligatoire. Certains enfants n'ont pas d'objets transitionnels puisqu'ils le possèdent « en eux ».

Toutefois, lors des premières fois, nous encouragerons les familles à laisser cet objet familier. C'est l'enfant qui décidera s'il en a besoin ou pas.

Il est possible qu'à son domicile, l'enfant n'ait son doudou que pour dormir ou lorsqu'il a un chagrin. Mais la grande différence, c'est qu'au multi accueil, les parents, ne sont pas présents.

EVALUATION PROJET SOCIAL

Axes	Objectif opérationnels	Indicateurs	Analyse des résultats, commentaires	Perspectives
Assurer une continuité d'accueil sur le territoire	Participer à la Convention Territoriale Globale Promouvoir l'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence Créer des temps d'échanges entre RPE et crèche (Action CTG) Mener une réflexion sur le dimensionnement du service	Nombre de familles ayant pu bénéficier d'une solution d'accueil occasionnel et d'urgence Nombre et type d'actions organisées avec le RPE Nombre et type de support de communication créé		

EVALUATION PROJET PEDAGOGIQUE

Axes	Objectif opérationnels	Indicateurs	Analyse des résultats, commentaires	Perspectives
Respecter le rythme de l'enfant	Favoriser la prise en charge individuelle Favoriser l'observation Valoriser et encourager les relations parents/professionnelles	Durée et qualité des adaptations Stabilité des professionnelles en référence Nombre de temps de concertation équipe Satisfaction des familles		

Permettre l'expérimentation	Permettre à l'enfant d'être acteur de son développement Proposer un espace et du matériel adapté	Type et fréquence des activités proposés Analyse de l'aménagement Satisfaction des familles		
-----------------------------	---	---	--	--